

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c
Réclames. — . . . 30
Faits divers. — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste: 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste. ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 31 MAI 1886

LE CABINET PONCE-PILATE.

Prétendre que c'est l'attitude des princes d'Orléans qui a motivé le projet d'expulsion, c'est un odieux et un imbécile mensonge.

Le comte de Chambord étant mort, le Comte de Paris se trouve l'héritier de la Maison de France; il n'y a pas de conspiration dans ce fait qui est un simple accident familial.

Le Comte de Paris marie sa fille à un fils de roi; est-ce un complot contre la République? Voulaient-ils que la princesse Amélie épousât le fils d'un boutiquier du Marais?

La famille d'Orléans, partant pour le Portugal, a réclamé et payé un train spécial; n'est-ce pas le droit de tous ceux qui peuvent faire une pareille dépense? La comédienne Sarah Bernhardt n'en a-t-elle pas fait autant pour aller épouser le comédien Demala?

Rétablissons la vérité, et mettons aux républicains dirigeants le nez dans leur ordure gouvernementale.

Depuis le jour où M. de Freycinet combattit à la tribune du Palais-Bourbon la demande d'expulsion formulée par les opportunistes, les Princes n'ont rien fait contre la République.

Mais la situation du ministère est devenue plus difficile, plus précaire.

Les opportunistes en déconfiture conspirent, tandis que les radicaux braillent d'une façon inquiétante.

Et la petite quantité de socialisme introduite dans la Chambre par les dernières élections a suffi pour causer de brusques et fréquentes variations dans la température parlementaire.

Devant ces bouillonnements irréguliers et dont il ne peut plus prévoir les conséquences, le cabinet a eu peur; et, comme Ponce-Pilate, il livre les victimes que réclament les braillards.

Rien ne manque à la comparaison, puisque, il y a trois semaines, ce même gouvernement, obéissant aux cris de la foule, délivrait un fauteur de désordre pris en flagrant délit: le citoyen Roche.

Cette aventure est un produit de contradictions attristantes et d'écœurantes lâchetés.

On y voit le ministre Lockroy, héritier de Victor Hugo, oublier les éclatantes protestations du grand poète contre l'exil!

Et M. de Freycinet est resté le président d'un cabinet qui a exigé qu'il donnât un démenti catégorique à ses opinions d'il y a trois mois!

Dire que, sur dix ministres, il n'y a pas eu un homme de cœur...

Décidément, l'amour du portefeuille est une passion bien malpropre.

Chronique générale.

La déclaration de M. Goblet permet d'apprécier toute la portée de la loi présentée et montre que nous n'avons rien exagéré en disant que la mesure proposée contre les Princes était le point de départ d'un état de choses nouveau ayant la persécution pour base, l'arbitraire pour moyen, et visant tous les citoyens qui déplaisent aux républicains.

Voici les paroles de M. Goblet:

« La question est posée, quoi qu'on fasse, et elle doit être résolue.

» M. Goblet a relevé les accusations de contradictions portées contre le gouvernement.

» On a prétendu qu'il s'était reconnu autrefois armé suffisamment et qu'aujourd'hui, disant le contraire, il réclamait des pouvoirs nouveaux. M. Goblet dit qu'il faut distinguer entre le cas de danger immédiat, d'urgence, où le gouvernement a le droit d'agir de lui-même, et le cas présent.

» On demande pourquoi le projet propose de prononcer l'expulsion par simple

arrêté; c'est pour procéder par analogie avec la loi de 1849 et assimiler les princes à des étrangers.

» On dit qu'un autre arrêté pourra porter les mesures d'expulsion ordonnées par un premier arrêté. Mais, dit M. Goblet, on peut faire la même objection pour un décret.

» On ne peut supposer une majorité de surprise, et, si on la suppose, toute précaution devient inutile.

» En terminant, M. Goblet a soutenu que le gouvernement n'était pas revenu à la proposition d'expulsion facultative proposée par M. Rivet. Le gouvernement a présenté un projet avec l'intention bien arrêtée d'user immédiatement des droits qu'il lui confère. »

Voici donc un plan: assimiler les Princes à des étrangers.

Les Princes ne seront pas des Français exilés, ils deviendront des « étrangers » et seront considérés comme tels.

La conséquence de cette situation, c'est que tout Français qui sera convaincu d'entretenir des relations avec les Princes sera traité comme ayant conspiré avec l'« étranger », tout comme s'il s'agissait de Bismarck ou du Czar.

M. Goblet se croit certainement un profond Machiavel.

Nous ne voulons pas faire ressortir ce qu'il y a d'odieux dans ce projet visant des Princes français.

Nous ne voulons pas rappeler que le duc de Chartres, pour ne parler que de lui, aurait conquis la nationalité française, rien que parce qu'il a combattu les Prussiens, en 1870-71 — pendant que les Goblet et autres Gambetta, Ranc, Spuller, Freycinet, dévoraient, dans les bureaux, l'argent de la France.

On voit ce que la haine et la peur peuvent engendrer de folie!

Goblet voulant, par un simple « arrêté », dénationaliser les Bourbons!

Voilà ces Princes, français par leur famille depuis 1400 ans, qui ne seraient plus Français, qui ne seraient d'aucune

autre nationalité, qui n'auraient plus de patrie sur la terre!

C'est fou, — nous le répétons.

* *

Le choix des membres de la commission chargée de préparer la loi d'expulsion met M. de Freycinet en grave échec. Six membres sur onze, en effet, sont partisans de l'expulsion immédiate et sans phrases; cinq membres repoussent l'expulsion; aucun n'accepte le projet présenté par le gouvernement.

Est-ce à dire que, si la Chambre se prononce dans le sens de la commission qu'elle a nommée, quelle que soit la décision prise par celle-ci, une crise ministérielle devra s'ensuivre?

C'est douteux. Le cabinet est prêt à faire toutes les concessions, et son projet amendé, accentué, pourrait bien l'emporter en fin de compte.

La commission se réunit aujourd'hui; elle choisira très vraisemblablement pour président M. Madier de Montjau, et pour secrétaire, M. Burdeau ou M. Pichon.

Demain, mardi, elle entendra le gouvernement, à qui elle demandera des communications.

Le rapport sera déposé samedi, et la discussion publique ne commencera que d'aujourd'hui en huit, au plus tôt.

* *

UN DOUZIÈME PORTEFEUILLE

Les républicains ne se lassent point de fouiller dans les poches des contribuables pour en tirer des pensions.

Voici donc les émeutiers de 1848 ou leurs familles qui vont être indemnisés.

L'insurrection devient un placement des plus avantageux.

Faites des barricades, et dans une trentaine d'années vos enfants ou petits-enfants auront des rentes sur l'Etat.

Voilà qui enfonce les compagnies d'assurances sur la vie.

C'est superbe!

Et, du train où vont les choses, il est à

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

PREMIÈRE PARTIE

LA SENORITA

Elle eut un soupir de regret. Puis elle continua plus belle:

— De nos jours, vois-tu, la déchéance, c'est de ne plus jouer un grand rôle. La richesse, une habitude à Paris, château n'importe où, villa par ici, le luxe, le faste autour de soi; sur soi-même, des perles et des diamants, tout ce qui brille, tout ce qui fait qu'on parle de vous dans les journaux, voilà l'essentiel!... voilà la vie!... Beaucoup de réclame ou mourir!...

— Mais, voulut observer Fernande, il faut avant tout, ce me semble, aimer son mari.

— Il faut lui faire honneur! rectifia son ambassadeuse cousine. Ah! si l'on n'écoutait que l'oiseau bleu qui parfois gazouille au fond du cœur!... Tiens! parmi mes nombreux adorateurs, il en est

un qui ne parle guère... Il me regarde, voilà tout. C'est un jeune et vaillant artiste... Il mériterait d'être aimé... Je suis sûr qu'il m'aime...

— Eh bien?

— Eh bien! avant de partir, il fera mon portrait. C'est tout ce que je lui ai permis d'espérer... dans l'une ou l'autre des deux toilettes, à son choix, que j'inaugure aujourd'hui... Comment trouves-tu celle-ci?

Carmélita s'était levée, faisant valoir sous ses divers aspects l'élégant costume de sport dont Fernande, qui n'allait pas aux courses, avait en passant l'étreinte.

J'en copie la description technique sur les notes mêmes de mon ami Frivolino, le reporter par excellence du journal la Saison de Nice:

« Chapeau Henri II, en peluche cardinal, aux plis naturellement affaissés, comme si la calotte eût subi l'épreuve du coup de poing. Une longue plume aux nuances se fondant insensiblement, depuis le rouge-cardinal, jusqu'au rose-chair, partait du front et retombait sur la nuque.

» La robe était de deux tons, peluche cardinal et satin rose-chair.

» Le corsage cardinal, terminé au cou par une fraise ruchée, s'entr'ouvrait en pointe vers la taille sur un gilet à plissés droits, rose-chair, et s'écartait en dessinant une polonaise sur la première jupe de même couleur et toute garnie de petits

volants du même ton. Cette polonaise, aux plis artistement creusés, descendait en s'arrondissant, soulevée par une cordelière à appliques de passementerie aux deux nuances mélangées et retombait en arrière au ras de la jupe, courte à l'espagnole.

» Par-dessus, un manteau kosiki, en velours ciselé loutre, bordé de renard bleu, fermé par des brandebourgs assortis.

» Le manchon, nain, en satin loutre, avec bouquet de roses du roi jeté dans un fouillis de valenciennes, était retenu, autour du cou, par une guirlande de boutons de roses. »

Rien d'original comme ce splendide accoutrement que rehaussait encore la crânerie mexicaine et la radieuse beauté de Carmélita.

Dès qu'elle eut reçu les compliments de Fernande:

— Adieu! lui dit-elle, j'entends les grelots de notre attelage mexicain. Je reviendrai te montrer l'autre toilette, soit avant, soit pendant le bal, puisque tu demeures à deux pas du Cercle... Attends-moi!

Effectivement, vers minuit, Carmélita reparut, transformée par un nouveau chef-d'œuvre d'élégance.

« Dans ses cheveux noirs, des fleurs de grenade.

» Robe en satin blanc. Le corsage, décolleté

en pointe sur la poitrine et dans le dos, était cerné, tout autour de l'échancrure, par un rang de dentelle espagnole brodée de petites perles fines, et se terminait, devant, en corset Régence, et derrière, en pans d'habit à la française.

» Sur la jupe, cinq rangées de dentelle espagnole brodée des mêmes perles couraient en biais, s'échappaient d'un des côtés de la taille, et se perdaient dans le fouillis de la traîne. Une écharpe de faille blanche, tranchant par son ton mat sur le brillant du satin, et dans les plis de laquelle serpenteait une guirlande de fleurs de grenade, se séparait à la taille pour rejoindre la traîne en sens inverse.

« A la main un éventail en lilas naturels, semé de fleurs de grenade. »

En rejetant sur ses épaules nues la sortie du bal, forme visite, en peluche blanche, à passementerie de soie blanche, et garnie de marabouts, dont elle venait de se dévêtir pour exhiber une toilette de bal qui la faisait encore plus belle, car elle la montrait davantage, Carmélita répondit aux compliments de Fernande:

— C'est celle aussi qu'il préfère... lui... tu sais, le peintre ordinaire de ma beauté!... Demain et après-demain de deux à quatre, les deux premières séances à huis clos...

— Pour la troisième, je t'envoierai chercher... C'est convenu... On m'attend pour une valse... A

croire que les contribuables, à la prochaine législature, auront à indemniser fortement les insurgés de 1871, ou leurs familles.

Par exemple, le règlement de cette affaire nous coûtera un peu plus cher que celle de 1848, et cela par la faute du sinistre petit Thiers qui donna par écrit l'ordre féroce de mitrailler en tas les hommes, les femmes et les enfants.

Comme nous marchons rapidement à une grande extension de ce système de réparation pécuniaire, il nous paraît utile de créer déjà, afin de ne pas être pris au dépourvu, un douzième ministère qu'on appellerait : le ministère des indemnités.

ET LES LOIS MILITAIRES?

La France militaire, journal dévoué au ministre de la guerre, signale en quelques mots le vote à une grande majorité de l'urgence de la proposition d'expulsion des Princes.

« La Chambre, ajoute notre confrère, est également saisie d'un projet de séparation des Églises et de l'État. C'est le moment qu'a choisi la commission du budget pour trancher allègrement une question qui implique toute une révolution dans les mœurs publiques ; par 12 voix contre 9, elle a tout simplement repoussé le budget des cultes.

Voilà le gouvernement forcé de repêcher ce budget par voie d'amendement, car les commissaires du budget n'ont nullement le droit de substituer leurs fantaisies à la volonté du Parlement, seul juge en cette grave question. La séparation des Églises et de l'État est un des plus redoutables problèmes qui se posent devant la société française, et puis le Concordat est un instrument diplomatique dont la dénonciation suppose de laborieuses négociations.

Sobres d'appréciations, comme il convient à des écrivains militaires, nous ne dirons pas que toutes ces choses ne visent pas précisément à la pacification des esprits et à la concorde entre les citoyens. Nous gémissons de voir la Chambre absorbée pendant la session d'été par des questions plus ou moins byzantines, et dans l'impossibilité de voter nos lois militaires. Après cette session d'été, qui va être perdue pour le pays, viendra la session d'automne qui sera absorbée par le vote du budget ; les lois militaires seront encore ajournées aux calendes grecques. »

Le gouvernement a fait distribuer aux députés un formidable Livre jaune sur les affaires de Roumélie et de Grèce — sept cent vingt-cinq pages !

M. de Freycinet est, dit-on, résolu à apporter des changements dans le haut personnel de nos grandes ambassades. Ce mouvement, arrêté en principe, paraîtra sous peu au Journal officiel. C'est un moyen d'amadouer les radicaux.

La Gauche radicale a chargé son bureau de se mettre en rapport avec les bureaux de l'Extrême-Gauche et de l'Union des Gauches, en vue de faire une démarche auprès du Gouvernement, pour obtenir de lui des mesures énergiques et immédiates relatives à l'épuration du personnel, notamment on ce qui concerne les administrations centrales des ministères.

La commission relative aux livrets d'ouvriers s'est prononcée, à l'unanimité, moins deux voix, pour la suppression de toute espèce de livret.

Une souscription va être ouverte dans l'armée avec l'autorisation ministérielle, pour élever un monument au lieutenant-colonel Herbigier.

Nous avons dit, d'après le Soleil, qu'au bal qui a eu lieu à la cour de Lisbonne, M. Billot, ambassadeur de France, a dansé avec Madame la Comtesse de Paris.

Les républicains auront peut-être la mauvaise pensée de croire qu'en cette circonstance M. Billot a fait un faux pas.

Ajoutons que, d'après une autre information, le roi de Portugal vient de donner à M. Billot, à l'occasion du mariage du prince héritier avec M^{me} la princesse Amélie, la grand-croix de l'ordre du Christ.

M. Billot crucifié par le roi de Portugal ! Il sera certainement écartelé par les républicains français !

Mais S. M. le roi de Portugal devrait envoyer aussi quelque distinction honorifique à M. de Freycinet, qui a connu, dicté et approuvé le discours élogieux de son envoyé extraordinaire.

Un service solennel a été célébré aujourd'hui lundi, à onze heures, pour l'anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc.

Sous le patronage des généraux de Geslin, de Frescheville, Gillon, de Vercly, L'Hotte, de M^m. le baron de Gargan, le baron Pron, comte d'Imécourt, comte de Nettancourt, etc..., un comité de dames lorraines s'est formé depuis plusieurs mois pour organiser ce service. Ce comité a décidé de faire célébrer en même temps des prières pour le repos de tous les soldats morts pour la patrie.

Cette double cérémonie a eu lieu à Paris, à Notre-Dame-des-Victoires.

Monsieur le comte et Madame la comtesse de Paris ont reçu, pendant leur séjour à Madrid, le plus affectueux accueil de la part de la Reine régente.

Les sœurs du roi Alphonse et le fils du duc de Moutpensier les ont reçus à la gare à la descente du train. Le commandant général de Madrid, deux dignitaires de la cour, les représentants de l'Angleterre et de l'Autriche, le président et plusieurs membres du conseil d'administration du chemin de

fer de Cacerès à Madrid, plusieurs membres de la colonie française les attendaient également à la gare. Cinq voitures royales ont conduit le comte et la comtesse de Paris au palais de la Reine où des appartements leur étaient préparés.

Les princes d'Orléans ont dû quitter Madrid samedi soir.

Vendredi a eu lieu, dans l'église Saint-Augustin, le baptême du second fils de M. Charles Jolibois.

Le prince Victor était le parrain ; M^{me} Berger, tante de M^{me} Jolibois, était la marraine.

L'enfant a reçu les prénoms de Victor-Napoléon.

Le grand-père, M. Jolibois, député de la Charente-Inférieure, et M. Berger, député de Maine-et-Loire, assistaient à cette cérémonie tout intime.

L'INSURRECTION EN ANNAM

L'insurrection de l'Annam s'est malheureusement propagée dans la province de Bio-Thuan, limitrophe de la Cochinchine française. Des troubles assez graves ont éclaté de ce côté, et l'autorité de la cour de Hué y est entièrement méconnue.

Le malheur, c'est que les beaux discours de M. Paul Bert n'y pourront rien et qu'il faudra encore envoyer en expédition nos soldats déjà si éprouvés, si l'on ne veut pas perdre un pays qui a coûté tant de sang et tant de millions.

Quelle belle chose que la politique coloniale !

On écrit de Miradoux (Gers) :

« Le Conseil général du Gers a, dans sa dernière séance, voté un secours de 500 fr. pour l'école libre des Frères de Miradoux. »

« Nous ne pouvons qu'applaudir à cette protestation contre la politique aussi haïveuse qu'idiote du sire de Franc-Boissy, préfet du Gers. »

« L'école communale laïcisée est encore désertée. »

« Pas un seul élève n'y a pénétré depuis plus de trois mois. »

« L'instituteur qui émarge bravement et sans aucun scrupule des appointements qu'il ne gagne pas, occupe ses loisirs à soigner des pommes de terre et à faire du fil. »

« Si les gens qui nous gouvernent avaient pour un liard de pudeur, ils se hâteraient de faire disparaître cet homme, preuve vivante de leur insuccès. Ne vaudrait-il pas mieux l'occuper ailleurs que de le laisser dans l'oisiveté, attendant des élèves qui ne viendront certainement pas ? »

« Ce serait tout naturel et c'est là le motif pour lequel on se gardera de le faire. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 mai. Le marché est sans animation. Les cours sont faibles. On cote : le 3 0/0 82.22, l'amortissable 84.15, le 4 1/2 0/0 109.05.

Marché de Saumur du 29 Mai

Blé semence (l'hect.)	—	Huile de noix.	50k.	125	—		
Blé nouveau (l'hect)	16	Graine de trèfle	50k.	254	30		
From. 1 ^{re} q. Ph. 77k.	10	— luzerne.	50k.	65	—		
Halle moyenne, 77k.	15	— de lin.	50k.	—	—		
Seigle	75k.	4	Foin (la char.)	780k.	70	—	
Orge	65k.	9	— Luzerne	—	780k.	65	70
Avoine	50k.	10	Paille	—	780k.	40	45
Fèves	75k.	4	Amandes en c.	50k.	—	—	—
Pois blancs	80k.	28	— cassées	50k.	—	—	—
— rouges	80k.	24	Cire jaune.	—	50k.	190	—
Colza	100k.	—	Chanvres 1 ^{re} qualité.	—	—	—	—
Chenevis	50k.	—	— 2 ^e	—	—	—	—
Farine, culas.	157k.	42	— 3 ^e	—	—	—	—

bientôt !

Quelques jours plus tard, Fernande pénétrait dans le salon de la marquise, transformé en atelier. D'un côté, Carmélita, posant debout, dans sa toilette de bal ; de l'autre, l'artiste auprès de sa toile, et la palette en main.

En l'apercevant, Fernande et lui jetèrent un même cri de surprise ; ils se reconnaissaient.

— La senorita ! murmura-t-il.

Elle s'était écrié :

— Monsieur Léonard !

XII

FIN DE SAISON

Chez la belle Carmélita, pareille surprise. C'était même la plus étonnée des trois.

Quelques mots d'explications lui furent donnés par Fernande et par Léonard, racontant tour à tour le passage des deux artistes au château de Montmayor :

— Parfait ! parfait ! dit alors la créole, je suis enchantée qu'on se retrouve en pays de connaissance. Causez... moi, je pose !

Et, reprenant l'attitude convenue pour le portrait, elle écouta.

Déjà, la Senorita demandait au jeune peintre, se remettant à l'œuvre, des nouvelles de Philibert Khun.

— Depuis trois ans, répondit Léonard, il est

revenu d'Amérique, après avoir fermé les yeux de son père et recueilli sa succession... Un gros héritage...

— Savez-vous pourquoi, questionna Fernande, il a tout à coup cessé de nous écrire ?

— Il vous croyait mariée, je pense...

— Ah !... oui, je me souviens, je comprends, murmura-t-elle.

Puis après un temps :

— Ainsi donc, M. Khun est riche ?...

— Très-riche !... répliqua Léonard, et plus généreux, plus intelligent que jamais...

— Que fait-il ?...

— De l'art et de la science, comme toujours... beaucoup de bien... Il a surtout le génie du bien... Son rêve était de fonder une grande association des orphelins, des enfants-trouvés de Paris, lorsque je m'en suis éloigné, voilà dix-huit mois, d'après ses conseils et grâce à son aide...

— Comment cela, monsieur Léonard ?

— Vous connaissez ses principes, mademoiselle... Rien du gouvernement ni des académies... Tout par la vocation, l'initiative personnelle et la liberté !... N'attends pas le concours, m'a-t-il dit, pars pour Rome et travaille à la guise... Voici de l'argent. Tu le rendras plus tard à quelque autre indépendant, dès que tu seras arrivé comme je le le prédis, camarade, à la fortune... à la gloire !...

Une noble espérance, une volonté courageuse

animait la physionomie expressive et sympathique du jeune artiste. Il avait vingt ans, tous les enthousiasmes de cet âge.

— Vous êtes donc ambitieux ? lui demanda coquettement son modèle.

— Trop ambitieux !... répondit-il en la regardant avec un soupir étouffé.

Elle souriait. Il se tut. Mais après un silence, sur une nouvelle interrogation de Fernande :

— Je revenais d'Italie, reprit-il, et ne me suis arrêté qu'en passant. Un hasard !... M. Philibert m'attend à Paris... Je compte l'y rejoindre prochainement.

(A suivre.)

Le Crédit Foncier de France est à l'état définitive. Alors le Crédit Foncier bénéficiera de la participation indirecte à cette grande entreprise de toute spéculation et les petits épargneurs de chaque jour d'avantage. Ce sont les plus avantageuses de toutes les valeurs à lots, comme le venu, sécurité et chances de tirages.

La Société Générale reste à 437.50. La Banque d'Escompte et la Société des Comptes Courants conservent une situation tenue.

Nous signalons aujourd'hui pour mémoire une lettre entourée de garanties toutes particulières par la police A B émise par l'assurance financière de l'Etat et qui se trouve par suite avoir pour les arrérages même de ces pensions, ce qui a été délivré aux guichets de la société, ce tirage au sort Louis-le-Grand, au prix de 500 fr. à Paris, susceptible à 1,000 fr. par voie de tirage au sort toujours repris au pair de 500 fr. par la société elle-même ; il rapporte 25 fr. par an.

Les actions et obligations des Chemins de fer sont toujours bien accueillies par le marché.

Nouvelles militaires

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Voici les noms des officiers généraux ayant commandé ou commandant des armées depuis 1874, et susceptibles de recevoir, en temps de guerre, un commandement important :

Première section du cadre d'état-major général (section active) :

MM. les généraux de division Lallemand, Wolff, de Colomb, de Galliffet, Schœnherz, Cornat, Dumont, Davout, Schneegans, Courcy, Billot, Février, Blot, Saussier, Gemol, Derroja, de Bellemare, Delebrou, Lewal, Berge, Vilmette, Japy, Loyal, Hanrion, Thomassin.

Deuxième section (réserva) :

MM. les généraux de division Douma, male, Bourbaki, de Berkheim.

Maintenus sans limite d'âge :

MM. les généraux de division Ladmiral, de Failly, d'Exéa, Lebrun, Faidherbe, cointe, Farre.

COL D'OFFICIER ET D'ADJUDANT

Le ministre de la guerre a décidé ce suit :

Le col noir en satin fin garni d'un blanc est supprimé et remplacé, pour les officiers et assimilés, par un col blanc en toile, fixé à la doublure du collet du man, qu'il ne doit dépasser de tout ce que de deux millimètres.

Le collet du dolman d'officier sera carrément par-devant : cette dernière disposition ne sera obligatoire qu'à partir du 4^e janvier 1887.

Dans le port du dolman actuel, avec une patte en satin de Chine, l'ouverture entre les deux bords supérieure du collet.

Ces dispositions sont applicables aux adjudants.

CHRONIQUE LOCAL ET DE L'OUEST.

A l'heure où nous mettons sous presse nous apprenons que M. l'abbé Grégoire curé de la paroisse de Nantilly de Saumur depuis environ trente-cinq ans, est mort mourir après de longs mois de souffrance. Ce prêtre vénérable, aimé de tous les paroissiens, était dans sa soixante-troisième année.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal de Saumur se réunira mercredi prochain, à 7 heures dans la salle ordinaire des séances.

Ordre du jour :

1^o Rapport de la commission des comptes ;
2^o Rapport de la commission des comptes sur les comptes administratifs de 1886 ; budget additionnel de 1886 ;
3^o Rapport sur les comptes des collèges de garçons ;
4^o Avis à donner sur des demandes de bourses pour l'École des Arts et Métiers ;
5^o Affaires diverses.

TRAIT DE PROBITÉ.

Il a été perdu samedi soir, par le premier clerc de M^e Le Roy, une somme de 4,000 fr. en billets de banque. Cette somme a été trouvée par M. Napeu, âgé de 44 ans, fils de

seur d'anglais au collège de Saumur.
Ce jeune et honnête garçon s'est empressé de rapporter cette somme au bureau de police.

M. Leclerc (Augustin-Marc), lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, officier de la Légion d'Honneur, est décédé samedi soir, à Saumur, dans sa 58^e année.
M. le lieutenant-colonel Leclerc était le gendre de M. Chasseloup-de-Chatillon, capitaine de frégate en retraite, officier de la Légion d'Honneur.

Les obsèques auront lieu demain mardi, à 4 heures du matin, en l'église de Nantilly.

ENCORE UNE TEMPÊTE

Une dépression barométrique atteindra les côtes de France entre le 31 mai et le 2 juin.

ASSEMBLÉES DES ENVIRONS.

Judi 3 juin, jour de l'Ascension, à Villebernier.
Dimanche 6 juin, à Dampierre.

Harmonie Saumuroise.

L'Harmonie Saumuroise se fera entendre jeudi prochain 3 juin, de 3 heures 1/2 à 4 heures 1/2, au Jardin des Plantes.

Programme.

- | | |
|--------------------------------------------------|---------|
| 1 ^o Allegro..... | LEROUX. |
| 2 ^o Le Camp du drapeau (ouverture) .. | BUOT. |
| 3 ^o Jacasse, polka..... | GENTIL. |
| 4 ^o Le grand air du Chalet..... | ADAM. |
| 5 ^o La Vague, valse..... | METRA. |
- Le Chef de musique,
GOUVERNAULT.

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES.

Judi prochain, 3 juin, à 8 heures 1/4 du soir, la Musique des écoles communales exécutera au Square du théâtre les morceaux suivants :

- 1^o Le Champion, pas redoublé.
- 2^o La Fontaine aux Perles, fantaisie.
- 3^o Les Vendanges, chœur à 3 voix.
- 4^o Les Courriers, polka.
- 5^o Le Volontaire, pas redoublé.

Par décision de M^r l'Evêque :
M. l'abbé Gandon, vicaire à Blaison, a été nommé vicaire à Saint-Lambert-des-Lerées.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

18^e séance du 30 mai 1886.

1^o Tir réduit, à 20 mètres. — Médailles : MM. Favaron et de Guibert.
2^o Carabine 6^m, à 42 mètres. — Médaille : M. Doussain ; — épingles insigne en argent : MM. Baqué et Boisson.

19^e séance, au Stand des Récollets, le dimanche 6 juin 1886, à 9 heures du matin.
— Tir à la carabine 9^m, à 42 mètres.
Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

La prospérité républicaine s'affirme de plus en plus : le tribunal de commerce de Paris a enregistré pendant le mois de mai ce décalant total de 213 faillites.
On a vraiment tort de dire que les affaires ne vont pas ; elles vont très bien, en effet.

OBSEQUES DE M. CHASSEPOT

Mercredi dernier ont été célébrées à Châtellerault, dans l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, dont la grande nef était garnie de draperies noires, les obsèques de M. Pierre-Auguste Chassepot, contrôleur principal d'armes, en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien conseiller municipal, ancien entrepreneur de la manufacture d'armes, décédé à l'âge de 78 ans.
M. M. Steck, Braoier, Verdin et Schmitz François, contrôleurs d'armes, tenaient les cordons du char funèbre.
Le deuil était conduit par MM. Chassepot fils, frère, gendre et neveu du défunt.
Parmi les personnes très-nombreuses qui rendaient un dernier hommage à la mémoire de celui qui possédait l'estime de tous, on remarquait les chefs de la Direction et de l'Entreprise de la manufacture

d'armes, les contrôleurs en tenue, des délégations des Sociétés de Secours mutuels, des Retraités, etc., etc.

Un piquet du 32^e de ligne lui rendait les honneurs.

M. Pierre-Auguste Chassepot était né à Mutzig (Bas-Rhin), le 18 octobre 1808 ; il entra jeune à la manufacture d'armes de cette ville. Elève du gouvernement, il fut nommé maître en 1829, réviseur en 1834, contrôleur en 1844.

Envoyé à la manufacture de Châtellerault le 14 août 1848 en qualité de contrôleur de première classe, il y passa contrôleur principal en 1854.

Le 4 juillet 1855, il prit sa retraite de contrôleur et la sous-gérance de l'entreprise Creuzé jusqu'en 1866.

Puis, cette même année, il devint entrepreneur de la manufacture d'armes, et il exerça ses fonctions jusqu'à la fin de 1878.

A cette époque il se retira pour prendre un repos bien mérité par une longue et laborieuse carrière.

Deux jeunes mandarins chinois de la deuxième mission chinoise d'instruction envoyée en France viennent d'arriver à Orléans pour faire leur philosophie au lycée de cette ville. Deux autres sont à Lille dans les mêmes conditions.

VALEUR NUTRITIVE DES DIVERSES VIANDES

Parmi les animaux, un petit nombre concourt seul à notre nourriture ; mais, sauf les espèces que leur petitesse rend peu propres à nous soutenir, il n'y a pour ainsi dire pas d'animaux qui ne puissent servir à notre alimentation. Herbivores, carnivores, oiseaux de tous plumages, poissons de tous genres, et de rares exceptions près, crustacés et mollusques, tous peuvent assouvir notre faim et participer à la formation ou à la réparation des éléments de notre corps. Les insectes eux-mêmes, dont beaucoup d'espèces renferment des principes acres ou nuisibles à l'homme, nous offrent des variétés, comme le criquet voyageur, qui peuvent devenir la proie de l'homme et des animaux. L'arôme de la chair de certains animaux les met seul dans une infériorité relative. Néanmoins, aux amateurs qui n'éprouvent pas de dégoût, la chair du chat paraît excellente, de même que la chair du jeune lion constitue un régal pour les Africains.

En dehors du goût et de l'arôme, la chair des animaux doit ses qualités à la fibrine et à la gélatine qui constituent les deux principaux éléments nutritifs de la viande.

La gélatine qui jouit d'un pouvoir nutritif moindre que la fibrine, mais qui a l'avantage d'être d'une digestion facile, est d'autant moins abondante que l'animal dont elle provient se rapproche de l'âge adulte. C'est ainsi que les viandes du bœuf, du mouton et de la poule sont plus fibrineuses et plus nutritives, mais plus difficiles à digérer que celles du veau, de l'agneau et du poulet. Ces dernières, à la vérité, ont l'avantage d'être plus digestives que les premières ; elles sont aussi plus gélatineuses.

D'après les propriétés nutritives ou digestives de ces viandes, on devra donc recommander l'une et l'autre, selon l'état des fonctions de ces individus. Pour les gens faibles, les convalescents, certains dyspeptiques, pour ceux enfin dont les fonctions digestives sont languissantes, le veau, le poulet ou le bouillon obtenu avec ces viandes constitueront une excellente nourriture, tandis que les estomacs forts, digérant facilement, se trouveront bien d'une nourriture plus forte.

C'est donc commettre une erreur que de faire prendre aux malades, aux convalescents, des bouillons de bœuf et de les exciter à manger biftecks ou côtelettes de mouton, dans l'espoir de relever plus vite leurs forces affaiblies ; on n'arrive ainsi qu'à fatiguer encore leur estomac et à retarder la convalescence.

Ce que nous venons de dire des propriétés de la viande reste vrai, quelle que soit la façon dont on la fait cuire.

Disons, cependant, que la viande peu cuite s'assimile mieux et nourrit davantage que la viande trop cuite ; cela tient à ce que l'albumine surtout se coagule d'autant plus et devient d'autant moins soluble dans les sucs de l'estomac que sa cuisson a été plus longue et plus complète. Quant aux viandes bouillies, leur pouvoir nutritif est nul, puisqu'elles ont cédé au bouillon la plupart de leurs éléments assimilables ; aussi, malgré toutes les contradictions, restons-nous per-

suadé que le bouillon est la nourriture la plus convenable et la plus nutritive pour les gens bien portants et les malades.

(Autorité.)

D^r DEGOIX.

Publications de mariage.

Christin-Félix Lafrance, propriétaire (veuf), de Saumur, et Henriette Vinsonneau, journalière (veuve), de Bagneux.

Pierre-Jean Gourvest, aubergiste (veuf), de Kerfeunteun (Finistère), et Marie-Jeanne Bourlès, sans profession, de Saumur.

Louis Rivierre, cocher, de Saumur, et Marie-Émilie Colaisseau, lingère, d'Angers.

Jurisprudence

LES ORDONNANCES DES MÉDECINS

— Où est votre ordonnance ?
— Docteur, le pharmacien ne me l'a pas rendue.

— Il fallait la lui réclamer.
— Je l'ai fait, mais il a refusé de me la remettre.

« Tel est, constate le docteur Gyoux dans l'*Hygiène pratique*, le langage que nous tiennent quelques-uns de nos clients et tel est le fait que nous nous proposons d'étudier dans cet article. Une ordonnance étant délivrée par un médecin et remplie par un pharmacien, à qui revient cette ordonnance ? Doit-elle demeurer entre les mains du pharmacien, ou doit-elle être remise au malade ; et si ce dernier la réclame expressément, peut-elle lui être refusée ?

» Aucun texte de loi, aucun règlement administratif ne prévoit la question qui nous intéresse ; mais voyons si cette question ne se trouve pas résolue par l'interprétation des faits et des textes que nous possédons.

» Et d'abord, n'oublions pas que le malade a payé ou paiera l'ordonnance au médecin qui la lui a délivrée, et qu'en général on est propriétaire de ce qu'on achète. *A priori* donc, il semble que l'ordonnance est la propriété du malade et que celui-ci soit en droit de la réclamer au pharmacien.

» Cela posé, la *Société légale de médecine* de Paris, consultée sur ce point, dans sa séance du 9 avril 1883, a déclaré que l'ordonnance appartient au malade et que le pharmacien n'a d'autres droits, pour garantir sa responsabilité, que d'inscrire l'ordonnance, avec un numéro d'ordre, sur son livre officiel, qui doit faire foi en justice.

» C'est là une autorité compétente assurément, et nous ne croyons pas que personne en réclame les décisions.

» Au reste, la justice a eu à interpréter récemment le silence de la loi, et un pharmacien a été poursuivi et condamné pour avoir refusé de rendre à un malade l'ordonnance que celui-ci lui réclamait.

VILLA PLAISANCE

Judi 3 juin 1888,

GRANDE FÊTE

A L'OCCASION DE L'ASCENSION.

Programme

A partir de deux heures, concours de gymnastique, tir au pistolet et à la carabine.

A cinq heures, ascension du ballon la Villa-Plaisance.

Fête de nuit, illumination des bosquets, portiques et feu d'artifice.

BOUTADE PHILOSOPHIQUE

— Qu'est-ce que la vie ?
— La vie est une bougie diaphane, dont la mort est l'éteignoir.

Définition donnée par Robert-Macaire, dans la pièce de ce nom, mais définition qui n'a guère d'exactitude que dans le mot de la fin, la mort.

La vie, en effet, n'est point une bougie pour ceux qui succombent avant l'époque des jouissances ; et elle n'est diaphane que pour un bien petit nombre d'hommes, ceux que favorisent la fortune ou les plaisirs. Pour le plus grand nombre, c'est à peine une chandelle, une résine, ou bien plutôt un fumeron nauséabond et fumeux, et dont le usage atrophie notre atmosphère.

Examinons un instant.

De zéro à 10, 15 ou 20 ans, que connaît-on de la vie ? Rien.

De 20 à 30 ans, la vie n'est qu'un tourbillon de plaisirs ou de passions, que l'homme traverse mais comme en passant, et sans beaucoup comprendre ce qu'il voit, touche, sent et pense. On dirait qu'il ne vit que pour vivre, voilà tout.

On compare volontiers cette époque de la vie à une cire molle, qui reçoit les empreintes mais qui ne les garde guère. Comparaison assez juste. Une passion en a bientôt remplacé une autre. Et l'amour des 20 ans fait bien vite place à l'ambition des 30 ans, l'ambition des honneurs ou de l'argent.

Avec l'ambition commence assez souvent le bien-vivre, mais l'amour est éteint, et avec lui disparaît la vie. Pendant la jeunesse notre barque est légère, mais elle l'est trop pour sonder le flot qui la porte. Aussi se laisse-t-elle aller, plutôt qu'elle ne se dirige.

De 30 à 50 ans, l'homme enfin comprend, et apprend. Mais quoi ? le néant de sa vie, quand ce n'est pas la maladie, le malheur, le malheur de perdre sa famille, ses amis et aussi ses illusions, et, dans ses affaires, quelquefois son honneur.

Si c'est là ce que l'on appelle vivre, je le veux bien, mais convenons qu'il n'y a là rien de bien gai, de bien divertissant, et que les mots tristes et douloureux seraient bien mieux à leur place, et plus vrais surtout.

Ici, c'est la jeune mère qui perd son enfant, et qui, comme Rachel, ne veut point être consolée...

Là, c'est le mari qui voit mourir entre ses bras sa jeune épouse, celle qu'il venait de conduire à l'autel peut-être, comme au bonheur éternel...

Plus loin, c'est une femme que le temps laisse vieillir, et qui voit tomber autour d'elle ses amies de 30 et 40 ans.

En sorte que tout le privilège de la vie consisterait dans les pertes successives, et dans le fait de demeurer seul au monde. Et pourtant perdre l'amour, ses illusions, ses parents, ses amis, cela s'appelle toujours la vie...!

Allons plus loin, et supposons que nos rêves d'homme, d'ambition, d'honneurs et de vie large ont reçu satisfaction. Combien tout cela a-t-il duré ? Ou bien, combien tout cela durera-t-il ?

Jusqu'à 50 ans la sève est encore montante, ou à peu près, mais de 50 à 60, on ne vit plus, on végète, et de 70 à 80 on est usé. Enfin que peut-on dire des survivants, de 80 à 100 ans !...

De combien d'années se compose donc la vraie vie ?...

Et pour aller... où ?
La religion seule répond à cette interrogation. P. P.

CONSEILS ET RECETTES.

MOYEN DE DÉTRUIRE LES SOURIS

Voici un « souricide » infallible :
Prenez 125 grammes de mie de pain, 60 grammes de beurre et trente grammes de nitrate de mercure cristallisé (cette dernière substance chez votre pharmacien).

Mélangez bien le tout et divisez-le en petites pilules que vous répandez dans les lieux infestés : rats et souris ne tarderont pas à vous faire leurs derniers adieux.

LE KIRSCH. — Le kirsch naturel n'est pas une mauvaise liqueur.

Pris à petite dose, à la fin d'un repas copieux, il facilite la digestion ; mais l'abus en est plus dangereux que celui du rhum ou du cognac, à cause de l'acide prussique qu'il contient et à la présence duquel il doit son arôme spécial.

On ne saurait trop s'élever contre le breuvage débité chaque jour sous le nom de kirsch et qui n'est qu'un véritable poison.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX DE 40 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80		
Gobelins.....	— 4.00	— 0.90
A trous.....	— 4.40	— 1.00
F ^o Fourneaux..	— 1.40	— 1.00
Nubienne...	— 4.45	— 1.00

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

L'EAU de SUEZ

Vaccin de la Bouche
Supprime
INSTANTANÉMENT
et TOUJOURS les
Se trouve dans toutes les principales maisons.

MAUX de DENTS

et, par conséquent,
l'Extraction & l'Anesthésie
S'adresser à M. Suez,
40, Rue Ampère, PARIS.

Etudes de M^e FELIX COQUEBERT
DE NEUVILLE, avoué, et de M^e
PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION
Aux enchères publiques

Le SAMEDI dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-six, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet,

En exécution d'un jugement contradictoire rendu entre les ci-après nommés par le tribunal civil de Saumur, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, à la requête de : 1^o Rosa Gateau, veuve de Jean Lamoureux, demeurant à Chibouet, commune de Chalais; 2^o Jean-Baptiste Princé, meunier, demeurant au Moulin-de-la-Roche-Blonde, commune de Chalais; 3^o Joseph Violet, propriétaire, demeurant à la Crouzettes, commune de Lignac, agissant en son nom personnel et pour assister et autoriser sa femme ci-après nommée; 4^o Estelle Guillemain, demeurant avec ledit sieur Violet son mari; 5^o Sylvain Massé, propriétaire à Roche-Blonde, dite commune, en son nom personnel et pour assister et autoriser sa femme ci-après nommée; 6^o Marie Gateau, femme dudit sieur Massé, avec lequel elle demeure; 7^o Jean Gateau, propriétaire à Roche-Blonde; 8^o Jules Gateau, demeurant à Chalais; 9^o Jean-Baptiste Gateau, propriétaire aux Charranais, commune de Chalais; 10^o Jean Richefort, cultivateur à la Lande, commune de Sacierges; 11^o Jean-Baptiste Richefort, domestique au Bon-Marché, commune de Lignac; 12^o Louis Richefort, domestique, même lieu; 13^o Louis-Baptiste-Octave Baigneux, étudiant en médecine à Brest; 14^o Eugène Richefort, soldat au 33^e régiment d'artillerie à Poitiers; 15^o Auguste Guillemain, employé à Châlons-sur-Marne; 16^o Pierre Mondou, meunier à Saint-Gaulier, en son nom et pour autoriser sa femme; 17^o Estelle Guillemain, femme dudit sieur Mondou,

Demandeurs, ayant pour avoué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE; en présence ou eux dûment appelés de : 1^o Auguste Baigneux, propriétaire au moulin de Flumartin, commune de Belabre, en qualité de tuteur de Augustine Baigneux et Auguste Baigneux, ses enfants mineurs; 2^o Joseph Guillemain, propriétaire aux Ferrands, commune de Lignac, en qualité de tuteur d'Octave Guillemain, son fils mineur; 3^o

Joseph Brunet, cultivateur aux Ajoncs, commune de Saint-Hilaire, en qualité de tuteur des mineurs Jules Brunet, Léon Brunet, Charles Brunet; 4^o M^e BRAC, notaire à Saumur, commis par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur du vingt février mil huit cent quatre-vingt-cinq, à l'effet de représenter les héritiers absents ou non présents, tous tuteurs ou subrogés-tuteur du sieur Jean Gateau, serrurier, décédé à Saint-Hilaire-Saint-Florent le vingt-cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre,

Défendeurs, ayant pour avoué M^e BEAUREPAIRE, de Saumur.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, d'une maison sise à Saumur, rue de la Croix-Verte, n^o 36, comprenant rez-de-chaussée, premier étage, cour et jardin, joignant devant ladite rue, au levant M. Morisseau, d'autre côté M. Rousse, au midi M. Bouvet et autres, portée au cadastre sous le numéro 79, section A.

Mise à prix..... 800 fr.

S'adresser, soit à M^e DE NEUVILLE, avoué, soit à M^e PINAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges. Fait à Saumur, le vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-six.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON

Sise au bourg de Souzay,

Avec jardin, cave, écurie, remise.

S'adresser à M. CLOUARD, rue Nationale, n^o 7. (396)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1897, MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n^o 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A AFFERMER

13 hectares de Terrain

situés à Verrie.

Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.

S'adresser à M. BOUVIN, à Milly.

A VENDRE une superbe JU-
MENT baie, âgée
de 4 ans, taille 1^m66, très-douce, se
monte et s'attelle. S'adresser à M. de
LÉPINE, aux Tilleuls, Dampierre
(Maine-et-Loire). (397)

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou
13, rue d'Alsace.

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminées
POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

A la Chatelaine

Rue du Marché-Noir, 14, en face
les Bains.

M^{me} veuve BODIRE étant dans
l'intention de céder, mais ayant un
stock de marchandises trop considé-
rable en laines, tapisseries et merce-
rie, se propose, pour en faciliter
l'écoulement, de leur faire subir un
rabais de 30 0/0; la laine de Ham-
bourg toutes nuances à 15 et 18
francs le kilog.

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Médailles d'Or
et
Diplômes d'Honneur
10
Exiger le fac-simile de
la signature J. v. Liebig

Partout où la viande fraîche est difficile
à obtenir ou trop chère, le véritable Extrait
de viande LIEBIG est précieux et d'une
économie notable pour la préparation ins-
tante de bons bouillons sains et recon-
fortants, des sauces, des légumes et de
toutes sortes de mets. Cet Extrait se con-
serve indéfiniment.

SE MÉFIER DES IMITATIONS
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie
et une apprentie pour les Modes.

ON DEMANDE une bonne femme
de chambre sachant bien coudre
et bien repasser.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage, le
mari pour les travaux de la campagne,
la femme pour ceux d'une basse-cour;
ou bien encore garçon et femme aptes
aux mêmes travaux.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place
le mari comme cocher ou valet de
chambre, la femme comme femme
de chambre ou aide de cuisine.

S'adresser au bureau du journal.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des
Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères.
— Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements
du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage
bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles
caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde,
bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de bibouzes
d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

91, Rue de Rivoli
et 9, Boulevard de la Madeleine
PARIS

Produit
de 1^{re} Qualité

CHOCOLAT MASSON

Demander toujours les
tablettes de 12 tasses par 500 Grammes
toute autre division ne donnant pas la quantité
suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

SANS PALAIS
NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes,
des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR							
8 heures	8 minutes du matin	express-poste.	matin	(s'arrête à la Possonnière)		Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct		Mixte	Mixte	Mixte	Mixte		Mixte	Mixte	Mixte	Mixte		
6	55	—	matin	(s'arrête à la Possonnière)		Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10						
9	18	—	matin	omnibus-mixte.		Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 48	»						
1	25	—	soir.	—		Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	»						
3	32	—	express.	—		Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39						
7	15	—	omnibus.	—																					
10	36	—	(s'arrête à Angers).	—																					
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.	—	—		Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte		Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte		Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	
8	21	—	omnibus.	—		Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35				
9	37	—	express.	—		Montreuil-Bellay	6 33	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 35				
12	48	—	soir.	omnibus-mixte.		Lernay	7 02	8 24	2 11	5 4	8 51	Lernay	6 07	9 21	1 4	4 37	»	Arçay	8 37	3 4	10 14				
4	44	—	—	—		Brion-s-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 53	5 04	8 30	Mirebeau	9 37	3 54	11 1				
7	4	—	omnibus (s'ar. à Tours)	—		Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 53	4 24	11 27				
10	24	—	express-poste.	—														Loudun	8 43	4 39	12 1				

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur,